

Je répète que si M. Currie a rencontré toutes ces difficultés, malgré toute l'aide dont il a disposé, le problème se révélera absolument insoluble pour le comité chargé d'étudier les dépenses aux fins de la défense. Toutefois, monsieur l'Orateur, ce comité pourrait avoir une utilité. Il pourrait faire passer le temps. Il pourrait tuer beaucoup de temps et les élections pourraient avoir lieu sans qu'il ait fini de tuer le temps. Il se peut que ce soit là que résidera sa plus grande utilité.

Je répète, monsieur l'Orateur, que si le Gouvernement veut réellement aller au fond de toute la question relative à la défense et la régler, deux voies lui sont ouvertes. Il peut faire effectuer une enquête judiciaire portant sur les services des travaux de l'Armée. Il peut aussi créer le comité chargé d'examiner les dépenses aux fins de la défense. Me fondant sur ce que j'ai dit dans mon discours du 26 novembre,—bien que je déteste citer mes propres paroles,—je serais fort étonné qu'on ne pût épargner des vingtaines de milliers de dollars aux contribuables en scrutant le programme de construction de la défense.

Le 26 novembre, j'ai signalé une chose à mon avis fort irrégulière et je constate que le rapport Currie en fait aussi mention. Je n'ai pas l'intention, monsieur l'Orateur, de revenir en détail sur ce que j'ai dit en novembre dernier, mais je rappelle que la recommandation n° 30 est ainsi conçue:

Interdire tout prêt de matériel, d'approvisionnement et d'équipement aux entrepreneurs civils serait souhaitable.

En novembre dernier, j'ai déclaré qu'il existait assez de preuves pour nous indiquer qu'à Penhold il n'y avait pas un seul entrepreneur pourvu de l'équipement suffisant à l'exécution de son contrat et que ces entrepreneurs utilisaient du matériel du Corps d'aviation royal canadien.

Il s'en dégage deux conséquences fâcheuses. Tout d'abord, l'achèvement de certaines entreprises de défense coûtent beaucoup plus cher au contribuable qu'il ne le croit. Deuxièmement, on voit dans quelle situation se trouvent les soumissionnaires éventuels si l'un d'eux sait d'avance qu'il pourra se servir d'outillage appartenant à l'État. Les autres ne le sachant pas, il peut sans la moindre difficulté présenter une soumission plus basse. J'ai lieu de supposer que cela se pratique. C'est une très grave anomalie.

Il y a aussi, évidemment, la question des suppléments versés aux entrepreneurs. C'est un point qu'il faudra régler tôt ou tard. Le Gouvernement demande des soumissions par l'entremise de l'agence appropriée. On nous donne l'impression que si un entrepreneur

[M. Shaw.]

présente une soumission de trois millions de dollars à l'égard d'un contrat, le coût ne s'élèvera pas au-dessus de ce chiffre. Mais la vérité est tout autre, monsieur l'Orateur, à cause de la coutume de payer des suppléments. Je le répète, je pourrais m'étendre longuement sur cette question. Certains renseignements que j'ai reçus depuis le mois de novembre me portent à adopter à ce sujet une attitude encore plus ferme.

Je suis absolument convaincu que l'amendement présenté par le Gouvernement aura pour effet d'empêcher le comité de pénétrer au cœur du sujet. S'il ne le fait pas, le comité aura manqué l'une des meilleures occasions qui se soient présentées d'épargner aux contribuables du pays, comme je viens de le dire, des montants encore plus considérables que ne le croient présentement certains députés.

Je le répète, monsieur l'Orateur, je veux surtout m'assurer que le contribuable est traité équitablement et que les fonds ainsi dépensés servent véritablement à édifier notre défense. En ce moment, les impôts que nous acquittons au Canada sont les plus élevés de notre histoire. Au plus fort de la guerre, les impôts aux fins de la défense s'élevaient à environ \$2.80 pour chaque dollar d'impôt perçu en 1939, tandis qu'en ce moment le chiffre atteint \$4.80 ou \$5. En outre, le contribuable canadien sait que son dollar vaut moins qu'autrefois, qu'il a épuisé ses économies et qu'il a beaucoup de difficulté à boucler son budget.

Je le sais par expérience, le contribuable canadien se rend compte de la nécessité de veiller à notre défense. Il est au courant des dangers qui nous menacent. Il est disposé à acquitter le coût de notre défense et, en qualité de membre du Parlement, je suis disposé à voter les montants qu'il faut pour assurer notre défense comme il convient. Cependant, si on en vient à conclure,—et je crains qu'un grand nombre n'en viennent à cette conclusion,—que notre défense coûte environ 30 p. 100 de plus qu'elle ne le devrait, il se produira alors une réaction beaucoup plus forte que toutes celles qui se sont produites jusqu'ici contre le gouvernement. Il est significatif de constater que dans cette partie du pays où se trouve Penhold,—et le rapport Currie est venu après—, on comptait parmi les critiques les plus sévères du gouvernement ceux-là mêmes qui aiment se proclamer libéraux.

Durant mon retour à mon foyer, au cours du congé de Noël, ce sont eux qui criaient le plus fort contre ce qui se passait. Je le répète, la réaction provoquée par les révélations sera négligeable, quand on la comparera à celle que provoquerait l'absence de mesures qu'on doit prendre pour éclaircir